



PANORAMA DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE TOULOUSE 2025 / 2026

Vendredi 18 septembre 2026 de 13h30 à 17h00 à TOULOUSE

En présentiel, à l'Université Toulouse Capitole, 2, rue du Doyen Gabriel Marty
(Amphithéâtre Colloque, Bâtiment Rempart)

**Organisée par la Délégation régionale Occitanie de l'IACF, en partenariat avec
la CAA de Toulouse, la DIRCOFI Occitanie et l'Université de Toulouse Capitole**

Avec la participation de :

Monsieur Hugues KENFACK, Président de l'Université Toulouse Capitole

Monsieur Matthieu POUMARÈDE, Doyen de l'Ecole de Droit de Toulouse

Monsieur Jean-François MOUTTE, Conseiller d'Etat, Président de la CAA de Toulouse

Animée par :

Aulne ABEILLE, Directeur, DIRCOFI Occitanie

Jérôme BOUFFARD, Avocat membre de l'IACF

Christine BUGNA, Responsable de la Division des Affaires juridiques DIRCOFI Occitanie

Laura CRASSUS, Rapporteuse à la 1ère chambre de la CAA de Toulouse

Gilles DEDEURWAERDER, Maître de Conférences en Droit privé, Ecole de Droit de Toulouse

Fredrick FAÏCK, Président de la 1ère Chambre de la CAA de Toulouse

Sophie de FONTAINE, Maître de conférences en droit public Ecole de Droit de Toulouse

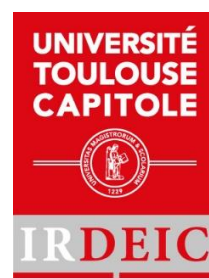
Aurore FOUGÈRES, Rapporteuse publique de la 1ère chambre de la CAA de Toulouse

Charles-Henri HARDY, Maître de conférences en droit privé, Ecole de Droit de Toulouse

Olivier LEGRAND, DIRCOFI OCCITANIE (Scad Tlse)

Clémence ROQUES, Responsable Division des Affaires juridiques DRFiP 31

Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional Occitanie IACF



PROGRAMME

13 h 15 Accueil des participants - 13 h 30 Début de la conférence

13 h 30 PROPOS INTRODUCTIFS

- Monsieur Hugues KENFACK, Président de l'Université Toulouse Capitole
- Monsieur Matthieu POUMARÈDE, Doyen de l'École de Droit de Toulouse
- Monsieur Jean-François MOUTTE, Conseiller d'Etat, Président de la CAA de Toulouse

14 h 00 PREMIERE TABLE RONDE : GARANTIES PROCEDURALES ET FORMALISME

Intervenants :

- Frédéric FAÏCK : Président de la 1ère Chambre de la CAA de Toulouse
- Aulne ABEILLE, Directeur, DIRCOFI Occitanie
- Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional Occitanie IACF

Synthèse : Sophie de FONTAINE, Maître de conférences en droit public Ecole de Droit de Toulouse

Questions

15 h 00 DEUXIEME TABLE RONDE : INCIDENCES DE L'ECOULEMENT DU TEMPS EN DROIT FISCAL

Intervenants :

- Aurore FOUGÈRES, Rapporteuse publique de la 1ère chambre de la CAA de Toulouse
- Christine BUGNA, Responsable de la Division des Affaires juridiques DIRCOFI Occitanie
- Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional Occitanie IACF

Synthèse : Charles-Henri HARDY, Maître de conférences en droit privé, Ecole de Droit de Toulouse

Questions

16 h 00 TROISIEME TABLE RONDE : BIEN FONDE DE L'ASSUJETTISSEMENT A L'IMPOT

Intervenants :

- Laura CRASSUS, Rapporteuse à la 1ère chambre de la CAA de Toulouse
- Clémence ROQUES, Responsable Division des Affaires juridiques DRFiP 31
- Jérôme BOUFFARD, Avocat membre de l'IACF

Synthèse : Gilles DEDEURWAERDER, Maître de Conférences en droit privé, Ecole de Droit de Toulouse

Questions

17 h 00 PROPOS CONCLUSIFS

LA CONFERENCE SERA SUIVIE D'UN COCKTAIL. Les arrêts de la CAA de Toulouse analysés lors de ces tables rondes feront l'objet d'une communication ultérieure.

Validation de 3h00 au titre de la formation continue des avocats

Pas de rediffusion disponible pour cette conférence

TARIFS

Adhérent : 120.00 € TTC (100.00 € HT)

Non adhérent : 180.00 € TTC (150.00 € HT)

Jeune avocat : 60.00 € TTC (50.00 € HT) - Prestation de serment entre 2022 et 2026

Inscription gratuite pour les étudiants, enseignants et l'administration fiscale : merci pour vous inscrire auprès de l'IACF par mail à contactiacf@iacf.fr

Inscriptions sur www.iacf.fr avant le 14/09/2026
Nombre de places limité.

Contact : 01 42 60 10 18 ou contactiacf@iacf.fr

Conditions générales de vente sur le site.

Objectifs de la formation : Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de fiscalité afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

Public : Avocats fiscalistes, Avocats intervenant en contentieux administratif, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

Prérequis : Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité.

Modalités techniques : Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

Modalités pédagogiques : Formation inter-entreprise, en présentiel uniquement. Essentiellement par présentations magistrales.

Modalité d'évaluation : Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

Modalité de suivi : Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

Prise en charge : Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre de Qualiopi.